

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service « Bois et énergie » 2025 conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est effectué au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget annexe Bois et énergie	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	12 932,00€
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	7 612,00 €

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

